

La mouette T'rieuse vous dit tout !

GUIDE PRATIQUE

POUR BIEN

TRIER SES DÉCHETS



CORSEPT

FROSSAY

PAIMBOEUF

ST-BREVIN-LES-PINS

ST-PÈRE-EN-RETZ

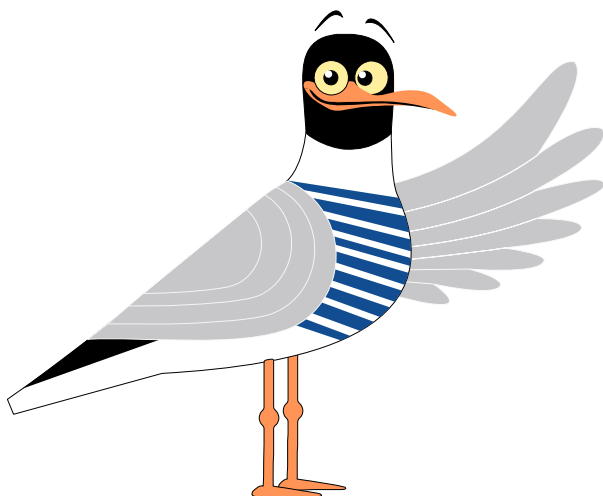
ST-VIAUD



Sud Estuaire
communauté de communes

SOMMAIRE

Les solutions pour RÉDUIRE NOS DÉCHETS	3
Les modalités DE COLLECTE	4
Bien trier SES EMBALLAGES	5
Bien trier LES PAPIERS ET LE VERRE	6
Zoom sur... LE FINANCEMENT DU SERVICE	7
FAQ : QUESTIONS FRÉQUENTES	8
Et aussi... LES AUTRES COLLECTES	9
Bien trier dans LES DÉCHÈTERIES	10-11
NOUS CONTACTER	12



DES SOLUTIONS POUR

RÉDUIRE NOS DÉCHETS

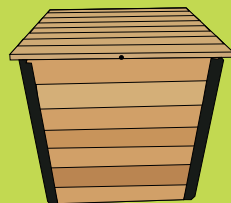
LE COMPOSTAGE

Composter vos déchets limitera le poids de votre poubelle, et vous apportera du compost pour vos plantations.

Besoin de plus d'informations ?

La CCSE propose divers composteurs à prix réduits, et vous met à disposition un guide du compostage.

Pour les retrouver, rdv sur notre site : www.cc-sudestuaire.fr/prevention-et-reduction-des-dechets/



LE RÉEMPLOI

Vous souhaitez donner un meuble, ou tout autre objet devenu inutile bien que fonctionnel ? Vous recherchez des objets d'occasion ?

La ressourcerie **LE RESERVOIR** est faite pour vous ! La boutique de St-Brevin-les-Pins collecte, valorise et revend des objets de seconde main, toujours dans la bonne humeur !

**Infos pratiques**

19 chemin des Potences – Parc d'activités de la Guerche
44250 ST-BREVIN-LES-PINS

Mail : saintbrevin@le-reservoir.org • Tél. 02 40 27 69 05 •

Site : www.le-reservoir.org

Facebook : www.facebook.com/LeReservoirStBrevin

	Pour acheter	Pour donner
MERCREDI	10h-18h	10h-12h /14h-17h
VENDREDI	10h-17h	Fermé
SAMEDI	10h-18h	10h-12h / 14h-17h

LE STOP PUB



Un autocollant STOP PUB sur votre boîte aux lettres, c'est 31 Kg de papier en moins dans votre poubelle chaque année ! S'il vous intéresse, n'attendez plus : pour l'obtenir gratuitement, rendez-vous au service environnement de la CCSE ou dans votre mairie.

LES MODALITÉS

DE COLLECTE



EN PORTE À PORTE pour les ordures ménagères et les emballages



ORDURES MÉNAGÈRES

1 fois par semaine



EMBALLAGES

1 fois toute les 2 semaines

Quelques consignes pratiques :

- ⇒ Les ordures ménagères doivent être emballées dans un sac poubelle bien fermé.
- ⇒ Les emballages doivent être déposés en vrac dans le conteneur jaune.
- ⇒ Les conteneurs sont à sortir la veille du jour de collecte à partir de 19h, et seront rentrés avant la fin de la journée une fois collectés.
- ⇒ Ne sortez vos conteneurs que lorsqu'ils sont pleins afin d'optimiser les tournées.
- ⇒ Pensez à orienter la poignée des bacs vers la route.
- ⇒ Les sacs et le vrac déposés à côté des conteneurs ne sont pas collectés.
- ⇒ Pas de collecte les 25 décembre et 1er janvier ! Cela peut entraîner un décalage des collectes : RDV sur notre site web ou au standard pour plus d'informations.

PAR APPORT VOLONTAIRE
pour le verre et le papier

Dépôt en VRAC

Une centaine de points tri sont répartis sur l'ensemble du territoire. Ils permettent tous de trier le verre et les papiers.

Adaptées pour les
RÉSIDENCES SECONDAIRES

Dépôt en SAC pour les OM*
Dépôts en VRAC pour les autres flux

Des points tri «complets» sont également installés sur le territoire pour les résidences secondaires. Vous pouvez y déposer non seulement vos verres et papiers, mais aussi vos emballages et ordures ménagères. Pratique avant de quitter votre résidence secondaire !

* Ordures Ménagères

CONNAÎTRE LES JOURS ET LES POINTS DE COLLECTE



Scannez ce QR code et recherchez votre adresse sur le portail cartographique : <https://carto.cc-sudestuaire.fr/mspl/>

Retrouvez votre calendrier de collecte en téléchargement sur notre site, ou à l'accueil de la CCSE et de votre mairie.

BIEN TRIER



LES EMBALLAGES

C'est simple, désormais **TOUS LES EMBALLAGES** se trient dans les conteneurs jaunes !

Les emballages **PLASTIQUES**

Les bouteilles et flacons avec leurs bouchons, les bidons de produits d'entretien, les sachets et sacs en plastique, les pots et barquettes en plastique et polystyrène ...

Les emballages **MÉTALLIQUES**

Canettes de soda, boîtes de conserve, aérosols vides, barquettes en aluminium, bouteilles de sirop métalliques...
Les petits emballages métalliques : boules de papier aluminium, capsules de café, couvercles/capsules, plaquettes de médicaments...

Les emballages **CARTON** et **PAPIER**

Boîtes en carton, cartonnettes, briques alimentaires, emballages kraft, emballages traiteur...



LES BONS GESTES

- ➡ **Inutile de laver** les emballages, il suffit de bien les vider !
- ➡ **N'imbriguez pas** les emballages entre eux.
- ➡ Déposez vos emballages **en vrac** dans votre bac jaune.
- ➡ **ATTENTION, LES PAPIERS NE DOIVENT PAS ÊTRE MÉLANGÉS** aux emballages ! Voir consigne papier en page suivante.

BIEN TRIER

LES PAPIERS ET LE VERRE



Munissez-vous d'un réceptacle pour votre verre et d'un autre pour les papiers, et profitez de vos déplacements du quotidien pour évacuer ces déchets dans les **BORNES DE TRI**.

CONSIGNES DE TRI DES PAPIERS

Tous les papiers se recyclent dans les colonnes bleues !

TOUS LES PAPIERS

Journaux, magazines, prospectus, papiers de bureau, enveloppes, catalogues, livres, cahiers, annuaires...



Les bons gestes papier...

- ⇒ Déposez vos papiers en vrac
- ⇒ **Les papiers souillés et les papiers spéciaux ne sont pas recyclables** : essuietout, mouchoirs, papier photo, carbone... jetez-les avec les ordures ménagères.
- ⇒ **Publicités et journaux emballés** : retirez les films en plastique avant de déposer le papier dans les bornes !

CONSIGNES DE TRI DU VERRE

Le verre est à déposer en vrac aux points tri dans les colonnes vertes.

TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE

Bouteilles, bocaux, pots, flacons de parfum



Les bons gestes verre...

- ⇒ **Les couvercles et capsules en métal** vont dans votre bac jaune.
- ⇒ **Pensez aux voisins**, déposez votre verre entre 7h et 21h.

Zoom sur...

LE FINANCEMENT DU SERVICE

Pour assurer le financement de la collecte des déchets, **la CCSE a opté pour une Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).**

Cette redevance est notamment due par :

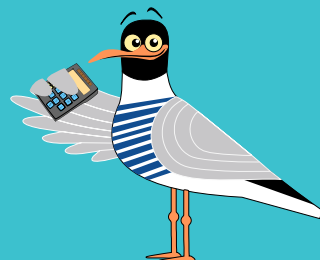
- ⇒ Tout occupant d'un logement individuel ou collectif,
- ⇒ Tout propriétaire de résidence secondaire, chambre d'hôtes, gîte rural, location saisonnière, meublé, terrain de loisirs, terrain de camping non-réglementé...
- ⇒ Tout professionnel exerçant une activité générant des déchets.

Pour les particuliers, elle est calculée en fonction du type de logement et du nombre de personnes occupant ce logement.

Pour les professionnels, elle est calculée en fonction :

- ⇒ Du volume et du nombre de bacs présents sur place,
- ⇒ De la fréquence de collecte.

Vous retrouverez les tarifs de la redevance votés chaque année sur notre site, rubrique Redevance.



Particuliers et professionnels, propriétaires comme locataires, **chacun est donc tenu de s'inscrire auprès du service et tenir à jour sa situation** en contactant le service environnement.

Pour s'inscrire, mettre à jour votre dossier ou opter pour le prélèvement automatique, rendez-vous sur www.cc-sudestuaire.fr

ou contactez-nous par mail, par courrier, ou directement au guichet du service (coordonnées en dernière page).

Encore un doute sur les consignes ?

Besoin de trouver une borne de tri rapidement ?

Le Guide du tri a la réponse !

Téléchargez l'application disponible sur Android et iOS grâce à ce QR Code.



FAQ

QUESTIONS FRÉQUENTES

Mon bac est sale, qui le nettoie ?

C'est l'utilisateur du conteneur qui est responsable de son entretien. Pour l'habitat collectif, le local poubelles et les conteneurs doivent être nettoyés régulièrement par le syndic de copropriété ou, à défaut, par les occupants de l'immeuble.

Mon bac a été volé / est cassé / est trop petit, que faire ?

Dans ces conditions, **vous devez le signaler auprès du service environnement.** Cette demande peut avoir lieu :

- ⇒ Lors de votre emménagement dans un nouveau logement non-équipé,
- ⇒ Si votre bac n'est plus adapté au nombre de personnes au sein du foyer,
- ⇒ Suite au vol ou à la casse de votre bac.

À quelle heure passe le camion de collecte ?

Les tournées de collecte ont lieu **de 4h du matin à 20h**. Les jours de collecte sont fixes mais les horaires de passage des véhicules peuvent varier selon la saison et les aléas des tournées.

Pensez bien à **sortir vos bacs la veille au soir du jour de la collecte** pour éviter tout impair.

Pourquoi mes déchets n'ont pas été collectés ?

Plusieurs raisons sont possibles :

- ⇒ **Votre bac peut contenir des déchets non-conformes** : une étiquette est normalement apposée sur votre bac pour signaler le problème.
- ⇒ Si des **déchets sont posés à côté de vos bacs**, ils ne seront pas ramassés.
- ⇒ Le camion est peut-être déjà passé ! Pensez bien à sortir vos bacs la veille au soir du jour de la collecte.
- ⇒ Selon les aléas du jour, **il peut arriver que la collecte se fasse en deux passages**, ne rentrez donc pas vos conteneurs si un seul d'entre eux a été collecté !

Si ces conditions ont bien été respectées et que votre bac n'a pas été collecté, prenez contact avec le service Environnement afin que le problème soit étudié avec notre prestataire de collecte.

Et aussi...

LES AUTRES COLLECTES

LE TRI DES TEXTILES

Offrez une seconde vie à vos textiles, linges de maison et chaussures, même usés ou déchirés !



Les consignes de tri :

Tous les textiles peuvent être rapportés pour être valorisés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs dans un sac fermé (30L) et les chaussures liées par paire. Ne déposez pas d'articles humides ni souillés.



Localisez le point de collecte le plus proche :

Rendez-vous sur le portail carto : <https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport>



◆ Que deviendront-ils ?

Selon leur état, les vêtements, linge de maison et chaussures déposés à une adresse identifiée seront reportés ou recyclés.

L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUE INFECTIEUX

Les patients en auto-traitement et les utilisateurs d'autotests peuvent produire des déchets de soins potentiellement dangereux, à collecter avec précaution :

◆ Où récupérer sa boîte de collecte ?

Demandez-la à votre pharmacien, tous la distribuent gratuitement.

◆ Les consignes de tri :

Tous les déchets de soins perforants : seringues, aiguilles, lancettes, auto-piqueurs...

◆ Où rapporter sa boîte pleine ?

Pour éviter des accidents il ne faut surtout pas jeter sa boîte à la poubelle ! Il faut la rapporter dans un point de collecte. Localisez le vôtre sur :

www.dastri.fr/nous-collectons/

LES MÉDICAMENTS NON-UTILISÉS

Qu'ils soient périmés ou non, triez les emballages et notices puis rapportez les médicaments restants en pharmacie.

Bien trier dans

LES DÉCHETÈRIES

POUR QUI ?

Tous les particuliers et professionnels abonnés au service de la redevance de la Communauté de Communes Sud Estuaire.

Certains dépôts effectués par les professionnels peuvent être payants selon les matières déposées (tarifs disponibles sur place).

LES DÉCHETS ACCEPTÉS



CARTONS



BOIS



MÉTAUX



DÉBLAIS / GRAVATS



ENCOMBRANTS



DÉCHETS VERTS



TEXTILES



VERRES



PAPIERS



MOBILIER



DSEE



LAMPES

PILES ET
ACCUMULATEURS

CARTOUCHES ENCRE



RADIOGRAPHIES



HUILES DE VIDANGE



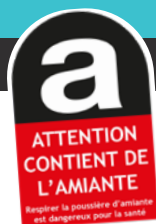
HUILES DE FRITURES



BATTERIES

DÉCHETS DIFFUS
SPÉCIFIQUE (DDS)

AMIANTE / CIMENT



LES DÉCHETS AMIANTÉS

Cette collecte est réservée aux particuliers résidant sur la CCSE, dans la limite de 4m³. Pour en découvrir le fonctionnement, RDV sur www.cc-sudestuaire.fr/les-decheteries/, demandez au gardien, ou contactez le service environnement.

LES DÉCHETS REFUSÉS EN DÉCHÈTERIES

Certains déchets n'ont pas leur place en déchèteries :

- ⇒ **Ordures ménagères** > collectés en porte à porte
- ⇒ **Pneus, véhicules à moteur thermique** > spécialistes auto (garages, casses...)
- ⇒ **Bouteilles de gaz** > distributeurs (même sans consigne)
- ⇒ **Produits explosifs, munitions, cendres chaudes, souches d'arbre...**



HORAIRES ET ADRESSES DES DÉCHÈTERIES

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
SAINT-BREVIN P.A. de la Guerche Route de la gendarmerie	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-18h
FROSSAY Le Pré Macé	9h-12h	FERMÉ	14h-18h	FERMÉ	FERMÉ	9h-12h 14h-18h
SAINT-VIAUD Zone Estuaire Sud Rue du Cap. P.Leroy	FERMÉ	9h-12h	9h-12h	9h-12h	14h-18h	9h-12h 14h-18h
SAINT-PÈRE ZAC du Pont Neuf	14h-18h	FERMÉ	9h-12h	FERMÉ	14h-18h	9h-12h 14h-18h

Jours de fermeture exceptionnelle : 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre

BONS RÉFLEXES

- ⇒ Pour éviter les embouteillages à la déchèterie, **pensez à séparer vos déchets AVANT** d'y aller !
- ⇒ Donnez vos objets encore fonctionnels avant de les jeter ! Voir le paragraphe « Réemploi » en page 3.

LE SERVICE ENVIRONNEMENT SE TIENT À VOTRE
DISPOSITION ET VOUS RENSEIGNE SUR TOUTES
VOS DÉMARCHES

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 9H À 12H et de 13H30 à 17H30

NOUS CONTACTER

Service environnement

 2 avenue Jules Ferry
44250 St-Brevin-les-Pins

 **02 40 27 75 15**

 environnement@cc-sudestuaire.fr

 www.cc-sudestuaire.fr

 www.facebook.com/sudestuaireenvironnement

